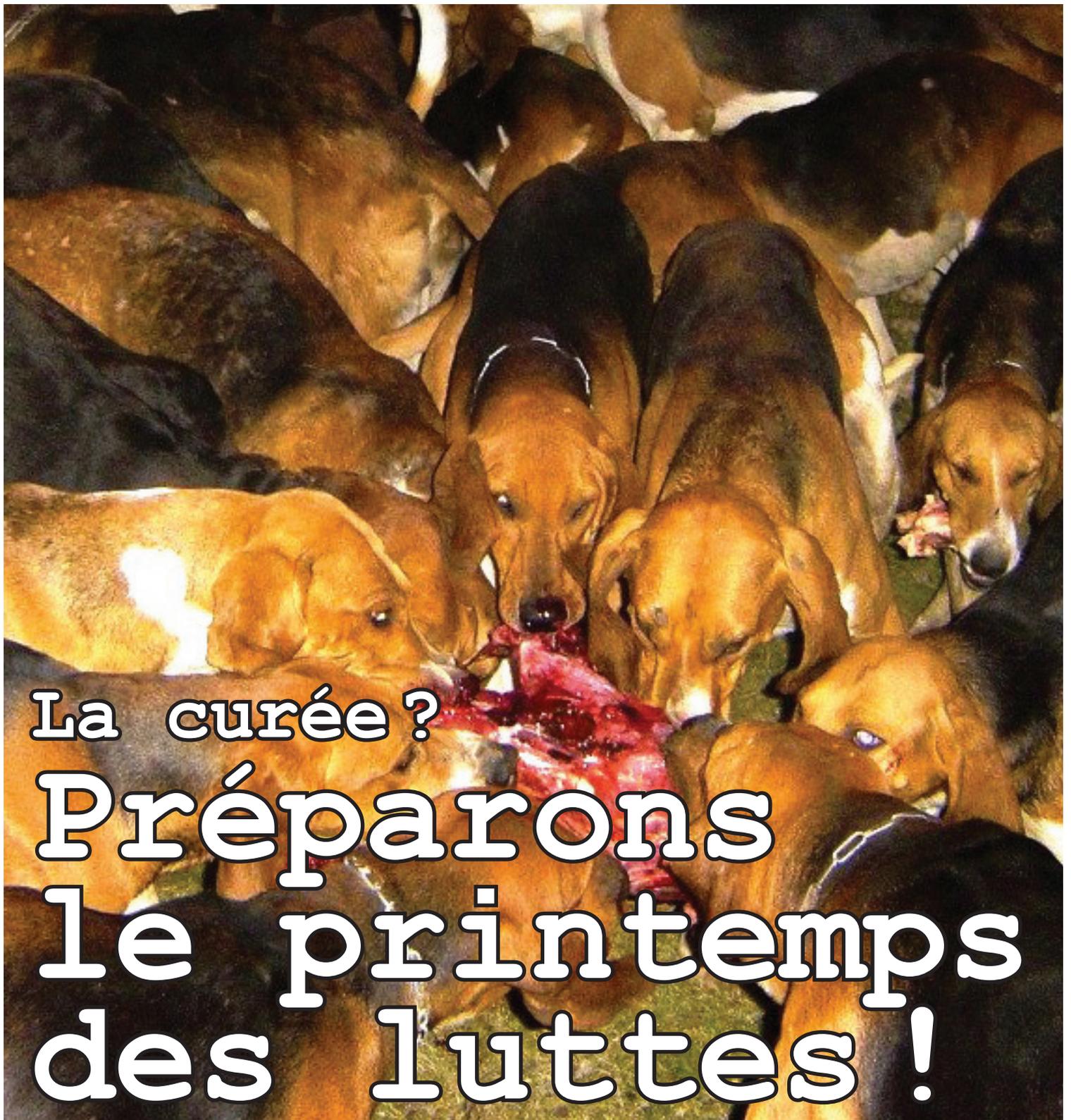




impac

Impac n° 157 - Mai-Juin 2013

Journal des Travailleurs des Industries du Livre du Papier
et de la Communication CGT • CPPAP : 0715 S 07535



à noter dans ton agenda
**COMITÉ GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT
 DU 6 AU 8 NOVEMBRE 2013 À COGNAC**

Edito

LA CUREE ?

Ils chassent en meute. La curée, c'est pour les 20 et 21 juin, lors de la Conférence au sommet. Pour eux, la préparer, c'est hurler : décimons ce qui reste de retraite solidaire. Pas un média – ou presque – n'oublie de savater le système social. Tellement évident, dans ces arrières-cours où l'on fait l'opinion, qu'il faut en finir avec les pensions des vieux et le départ à la retraite des aspirants retraités...

Ils en font des tonnes, au point que démontrer comment fonctionnent la fabrique du consentement et le bourrage de crâne devient un jeu d'enfant. Au premier rang, le quotidien de Louis Vuitton, Moët Hennessy, suivi de près par la chaîne télé de Bouygues, puis la légion des télé Seydoux, des radios Lagardère, du papier imprimé

Crédit mutuel, sans oublier celui de Niel ou de Dassault fils...

Quoi le chômage, quoi la chute du pouvoir d'achat, et puis quoi encore, la précarité et l'exclusion des jeunes? Le coût du travail, qu'ils nous répètent... Comme ils ont raison. Banques et assurances, gavées de fonds publics après la crise financière, dopées par les opérations spéculatives contre la dette, pourront jouir du marché de l'or gris. En grand. L'hôpital privé se foutant de la charité, les vieux pas solvables iront à l'hospice et aux Restos du Cœur.

Et si, par-dessus l'arnaque de cette conférence bien mal baptisée « sociale », on préparait un printemps des luttes? La Filpac CGT vous y invite.

Jean Gersin et Marc Peyrade

Assassinat de Clément Méric, jeune syndicaliste âgé de 18 ans

5 Juin. Clément, militant antifasciste connu dans son milieu universitaire, croise un groupe d'activistes d'extrême droite. C'est son seul tort. Des horribles, à croix gammée tatouée. Rien de folklorique. Chauffés à blanc par les manifestations réactionnaires contre le mariage pour tous, ce genre de regroupements pratique la violence comme d'autres l'homophobie chrétienne. L'un d'eux sort son argument essentiel: un poing dit américain, qui, manié avec professionnalisme, va envoyer Clément à la mort. Un haut fait d'armes de ces bandes de combat pour l'Occident chrétien? Non, un lâche assassinat.

Comment des néofascistes peuvent-ils se sentir tant à l'aise dans les rues de Paris, pour y pratiquer

leurs exactions? Le long fleuve de haine qui déborde des rangs du Front national, l'agressivité de la droite radicalisée vers l'extrême droite, la croisade homophobe de l'Eglise catholique, voilà le fumier sur lequel se développent ces bandes armées. Elles prennent tour à tour différents noms: FN, Bloc identitaire, Jeunesse nationaliste, Action française, etc. Coordonnées dans le « Printemps français » un temps, elles se retrouvent sur l'essentiel: user de la terreur physique.

La Filpac CGT a appelé au premier rassemblement le 6 juin, à Paris. Elle se déclare prête à contribuer à toute riposte antifasciste. Il est temps qu'un axe de résistance permette de passer de l'indignation à l'action.

Impac n°157 - mai-juin 2013 - CPPAP 0715 S 07535 •

Journal des Industries du livre du papier et de la communication CGT

Directeur de la publication : Marc Peyrade - Equipe technico rédactionnelle: Elsa Conseil, David Dugué,

Jean Gersin, Michèle Marquis-Pardo, Pascal Lefèbre, Stéphane Paturey, Philippe Zirn

Filpac CT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr

Imprimerie Garet, Breteuil





Sociale, la rencontre des 20 et 21 juin gouvernement-MEDEF-syndicats?

HOLLANDE A L'HEURE DE VERITE !

Radicalisation! Le MEDEF va accoucher début juillet d'un gouvernement de combat Gattaz-Kessler, incarnant l'alliance métallurgie (UIMM), assurances (FFSA) et banques (FSB). Il lance la croisade: « *libérer l'entreprise* ». Libérer de quoi? Des impôts du patronat et de ses cotisations sociales, lesquelles devraient se transformer en prélèvement pour les contrats privés. Le MEDEF ne fait pas mystère, depuis sa création, de sa volonté de transférer le colossal budget de la protection sociale vers l'assurance privée. Il pense l'heure venue d'en finir avec le système social français. Il revendique le pouvoir.

Le bloc CFDT-CFTC-CGC estime que le libéralisme est le cadre naturel de la politique économique, à laquelle le syndicalisme doit s'incorporer en faisant litière des revendications des salariés. Fort de l'ANI flexi-licenciement, il estime le moment propice pour imposer ce système d'accord par-dessus les salariés, et pour marginaliser la CGT. Le gouvernement Hollande a rendu les clés du budget de l'Etat à l'Union européenne, dont il est l'un des piliers derrière le gouvernement Merkel. Reprenant l'essentiel de la politique de Sarkozy, il s'assoit sur la situation sociale réelle pour imposer une austérité commune à

l'Europe libérale. Cette négation de l'alternance politique, et cette continuité des politiques libérales alimentent la désorientation et le dégoût à l'égard de la politique. C'est le terreau fertile exploité par toutes les extrêmes droites, du Front national aux groupes ouvertement violents, confortés par la réussite de leur OPA idéologique sur la droite UMP. L'Eglise catholique se mêle à la fête. Elle se comporte en agent de l'Occident chrétien et de traditions dictées par les principes religieux, part en croisade contre le reste du monde, et tourne le dos à sa vocation revendiquée d'Eglise universelle des pauvres.

Le contexte social de cette conférence

Le pouvoir d'achat des Français est en chute libre en 2012

Une baisse record de 0,9 % en 2012, selon les chiffres fournis par l'INSEE. « Cette évolution est mesurée sur l'ensemble des

ménages », indique l'INSEE, qui précise que « *compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel (pouvoir d'achat par unité de consommation) se replie de 1,5 %, alors qu'il était stable en 2011* ». La plus forte baisse depuis 1984!

Ces chiffres sont aggravés par les dépenses incompressibles du ménage, que l'INSEE appelle dépenses « *préengagées* ». Il s'agit des dépenses pour le chauffage, le logement, l'énergie, les services de télécommunications, la redevance télé, les frais de cantine, etc. Quand ces dépenses sont prises en compte, le budget qui reste aux Français chute de 2,2 % (et de 2,7 % quand on le



ramène à l'unité de consommation). La chute aurait pu être pire sans les amortisseurs sociaux. « *Seules les prestations sociales constituent un facteur d'accélération du revenu (+0,4 point)* », affirme l'INSEE.

Les demandeurs d'emploi inscrits par Pôle Emploi en hausse en avril 2013

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A s'établit à 3 264 400

en France métropolitaine fin avril 2013. Ce nombre est en hausse par rapport à la fin mars 2013 (+1,2 %, soit +39 800). Sur un an, il croît de 12,5 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégories B et C s'établit à 1 534 800 en France métropolitaine fin avril 2013. En avril, le nombre de ceux de catégorie B est en baisse de 1,6 % (+9,9 % sur un an) et le nombre de ceux de

catégorie C augmente de 3,3 % (+5,7 % sur un an). Au total, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B, C s'établit à 4 799 200 en France métropolitaine fin avril 2013 (5 095 700 en France, y compris DOM). Ce nombre est en hausse de 1,2 % (+58 100) au mois d'avril. Sur un an, il augmente de 10,8 %. Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories D et E s'établit à 614 400 en France métropolitaine fin avril 2013.

Les trois mesures phares prises par Hollande

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) : 20 milliards sans contrepartie accordés aux patrons, mais payés par la TVA et la réduction des dépenses publiques

20 milliards d'euros sur simple demande des employeurs seront distribués sur trois ans, 10 milliards d'euros dès la première année et 5 milliards supplémentaires chacune des deux années suivantes. Le montant du crédit d'impôt sera égal à 6 % de la masse salariale correspondant aux salaires de moins de 2,5 fois le SMIC. Le CICE sera financé pour moitié sur des économies supplémentaires en dépenses publiques et pour moitié par l'augmentation des taux de la TVA et de

la fiscalité écologique. La réforme de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2014 se traduira par une baisse du taux réduit sur les produits de première nécessité de 5,5 % à 5 %, une hausse du taux intermédiaire de 7 % à 10 % et le passage du taux normal de 19,6 % à 20 %.

L'adoption du Traité européen et de la « règle d'or »

Le suffrage universel l'avait rejeté lors du référendum de 2005. Sa dernière formule, alourdie du « mécanisme européen de stabilité », stipule que la dette justifie toutes les austérités. C'est volontairement que, de façon spectaculaire, Hollande a tenu à le faire adopter par sa majorité parlementaire. Dès lors, c'est la coordination des

27 gouvernements de l'Union qui dirige au nom des marchés financiers. Ces marchés financiers ont l'exclusivité des prêts aux Etats, tout en spéculant sur les dettes contractées ! Comme le système financier est entré en crise, en 2007 et 2008 (depuis il s'est refait une belle santé...), la dette a brusquement gonflé pour cette raison, pas à cause des dépenses publiques. Pourtant, le lobby financier impose aux peuples l'austérité pour la rembourser. Avec la bénédiction de Hollande.

Le MEDEF et le bloc CFDT-CFTC-CGC font la loi, adoptée par la majorité Hollande

La politique européenne est fondée sur le service des marchés financiers et le service de la dette que les Etats contractent auprès d'eux. Cette dette exorbitante représente une partie croissante du produit intérieur brut (PIB), soit la somme des valeurs ajoutées de toutes les entreprises d'un pays. La facture est présentée aux salariés, actifs, chômeurs et retraités. En conséquence, les mécanismes protecteurs du salaire et de l'emploi sont attaqués pour faire baisser le prix du travail, pendant que le chômage et la précarité sont renforcés pour continuer de faire pression sur l'édifice social. C'est la logique qui préside à l'ANI MEDEF-CFDT-CGC-CFTC, qui accroît de façon considérable la précarité et augmente le droit des employeurs à licencier. La loi transpose cette politique-là.





La Conférence sociale, point de non-retour de la politique Hollande

La Conférence sociale des 20 et 21 juin 2013 est un point de non-retour. Que Hollande la transforme en prétexte aux mesures prévues, et c'est l'euthanasie du modèle social français qui commence. Sacrifier la protection sociale, l'emploi et les salaires pour le service de la dette financière, ou pratiquer une politique sociale, telle est l'alternative. Il serait vain d'attendre de cette conférence des demi-mesures, intermédiaires, concernant en particulier les retraites et l'indemnisation des chômeurs.

Les mesures prévues

Retraite : reculer l'âge légal, augmenter la durée des cotisations, introduire les mécanismes

de changement de système, de la répartition vers un système par points complété par un système d'assurances privées, appliquer aux pensions du régime général la même désindexation infligée aux pensions du régime complémentaire, avalisée par la CFDT et ses alliés.

Indemnisation du chômage : inverser la courbe du chômage par la transformation des sans-emploi en travailleurs pauvres. La loi flexi-licenciement comporte une logique qui pèse sur la négociation UNEDIC à venir. Pour encourager le retour à l'emploi de chômeurs désignés comme responsables de leur non-emploi, Hollande rêve à haute voix du système allemand établi par Schröder et appliqué par

Merkel. Baisser l'indemnisation, la rendre fortement dégressive, et en conditionner son versement à l'acceptation de l'emploi dès la première proposition. Les mini-jobs à 1 euro l'heure, tel est le « modèle » allemand qui conduit au miracle de la baisse statistique du chômage de la RFA.

Les autres mesures : faire admettre par les « partenaires sociaux » un gel global des salaires, déjà appliqué au SMIC, et appliquer dans toute sa rigueur la loi flexi-licenciement concernant la flexibilité des salaires. Dans la foulée de la vente au privé des participations de l'Etat dans les entreprises, ouvrir plus largement à la concurrence les secteurs tels que taxis, notaires, pharmaciens. Débarrasser les secteurs comme l'énergie de ses tarifs réglementés, et ouvrir à la concurrence les transports passagers... Créer des pôles de compétitivité comme zones de non-droit social.

Les véritables enjeux de la conférence ?

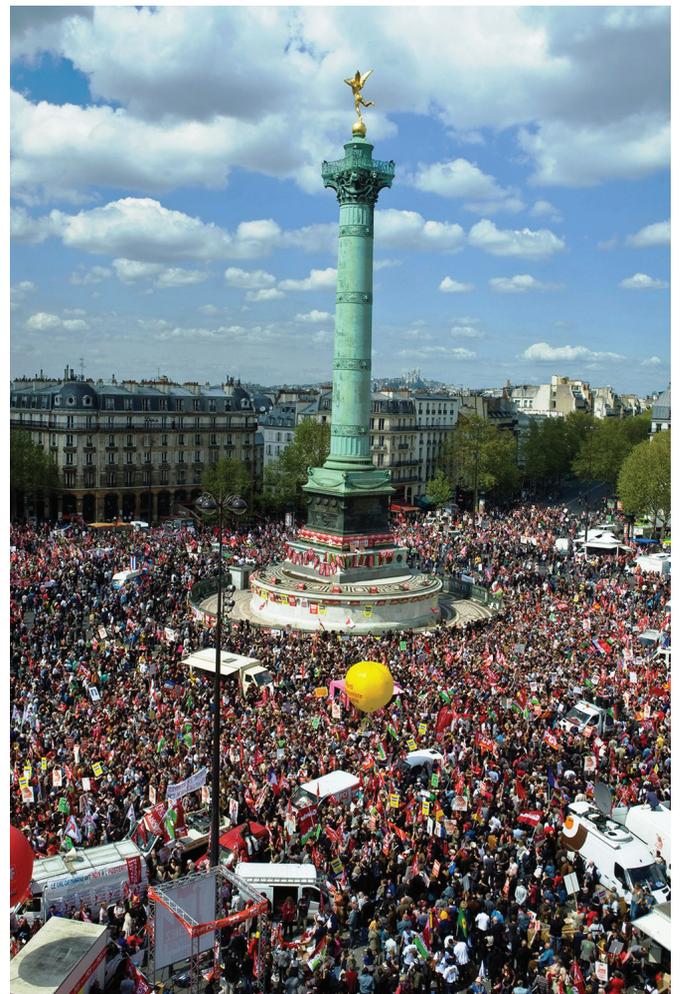
Il n'y a pas qu'un seul danger, celui pesant sur le système social des retraites. Pour cette deuxième conférence, Hollande espère de partenaires sociaux dociles qu'ils avalisent sa politique globale, dite « d'austérité ». Le MEDEF en veut déjà bien plus. Car la « crise » est permanente. D'ailleurs, il ne s'agit plus d'une « crise », mot pour décrire un moment paroxystique. C'est un système économique global qui ne sait pas où il va. D'où le risque d'une austérité sans fin.

Car à cette déshérence du système économique s'ajoute une subversion de la démocratie représentative, qui, littéralement, n'a plus qu'un pouvoir formel. Le gouvernement Goldman-Sachs est bien plus puissant. La taille des géants de l'industrie ou du numérique leur permet de défier avec succès les pouvoirs politiques nationaux.

De plus, la république enracinée dans un cadre national est subvertie par le pouvoir des gouvernements coalisés à l'échelle européenne. L'Union européenne n'est pas l'émanation d'un vote au suffrage universel, mais la coalition d'exécutifs alignés sur les impératifs de la dette financière.

Le syndicalisme doit parvenir à cette conférence armé d'une perspective globale, une politique alternative à l'austérité. Et d'exigences en matière de démocratie sociale. Bref, se comporter comme un syndicalisme de transformation sociale. Les actions coordonnées à l'échelle européenne deviennent à cet égard décisives. Faisons de cette conférence sociale en terrain miné un tremplin vers la construction d'un nouveau rapport des forces.

Jean Gersin

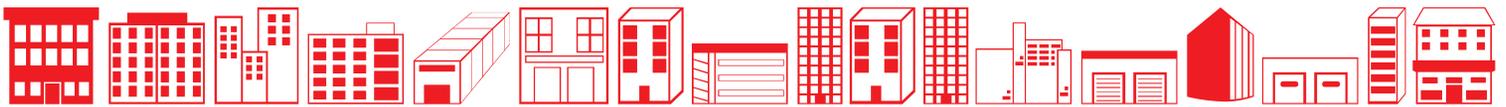


VEOLIA ENVIRONNEMENT,
CONTRIBUTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE
ET DES TERRITOIRES

En France, Veolia réinjecte

96%

de ses recettes
dans l'économie
et **investit 1,1 milliard**
d'euros par an.



Veolia
forme



**1,8 million d'heures
de formation** sont dispensées en
un an par Veolia, notamment sur
les 6 Campus Veolia régionaux, proposant
plus de 20 formations diplômantes,
du bac professionnel au master.

INVENTER POUR L'ENVIRONNEMENT

 **VEOLIA**
ENVIRONNEMENT

veolia.fr



Rapport à la ministre de la Communication sur les aides à la presse (mai 2013)

UNE REPONSE S'IMPOSE !

Commandé fin janvier par la ministre de la Communication, le rapport sur les aides à la presse de Dominique Antoine, Françoise Benhamou, Patrick Eveno, Michel Françaix, Roch-Olivier Maistre et Bruno Patino a été remis fin avril 2013. Trois des noms cités figurent parmi les animateurs principaux des Etats généraux de la presse de 2008 convoqués par l'ex-président Sarkozy, qui, peu de temps avant sa défaite électorale, prenait un décret (le 13 avril 2012) visant à détruire la logique des aides à l'information.

Le présent rapport ne fait pas l'inventaire de cet héritage, il le prend pour argent comptant, en assure la promotion et le développement. Les références au décret Sarkozy émaillent le rapport. C'est ainsi en toute surdité assumée que le groupe de travail n'écoute pas les injonctions de la Cour des comptes ou les conclusions du rapport Françaix. Pas plus qu'il semble avoir entendu les multiples personnalités convoquées pour audition.

Peut-être parce que les conclusions étaient rédigées par avance, et que rien ne pouvait être retenu qui émanait des professionnels de l'information, et surtout pas ceux de la Filpac CGT, à laquelle pourtant la représentativité et l'histoire longue confèrent quelque compétence.

Avec une certaine nonchalance, nos rapporteurs énoncent cet apriori qui leur sert de lunettes de lecture : la presse imprimée, c'est la grosse catastrophe ; l'avenir, c'est le numérique. Il fallait bien un rapport et quatre mois d'un travail acharné pour parvenir à cette idée reçue... Leur idéologie du numérique apparaît grossièrement, comme si nos rapporteurs se sentaient en terrain conquis au pays des brèves de comptoir : « *l'ensemble de la presse écrite du monde occidental connaît une crise et une mutation profonde...* » Le monde occidental ? Mais à tout prendre, qu'est-ce ? Une manière de fuir la réalité du boom de la presse imprimée en Inde, en Chine, en Amérique latine ? Une façon d'évacuer la réalité contradictoire

en France ? Sans doute, mais les notes indiquent le contour de cet Occident : elles se réfèrent à de savants rapports nord-américains ou britanniques. La seule réalité qui vaille, non ?

« *Or, si quelques titres nord-américains commencent à constater qu'une offre en ligne de qualité peut stimuler les abonnements payants, la caractéristique dominante de l'univers numérisé est qu'il reste insuffisamment solvable...* » Ça se passe comme ça, chez McDonald ! Donc ici aussi. Et nos prophètes d'annoncer : « *L'écosystème de la presse écrite imprimée est engagé dans une spirale dramatique.* » Tout juste se sont-ils retenus pour ne pas divulguer la date de la fin du... Monde. Ils concèdent quand même : « *Le basculement en cours de l'imprimé vers le numérique ne fera sans doute pas disparaître la presse papier avant de longues années.* » Sans doute.

Les voilà pourtant, descendant de leur mont Sinaï, portant les dix commandements de leur univers numérique. Synthèse.



Une TVA aux vérités variables

| TVA presse numérique

Vérité numérique

«*La discrimination que subissent à cet égard les titres de presse en ligne constitue une anomalie, une distorsion de concurrence, à laquelle il faut à l'évidence mettre fin, dans la mesure où elle est inéquitable et où elle contrarie l'émergence d'un modèle économique assurant la rentabilité de la presse digitale.*» (page 9)

La TVA est de 2,10 % pour la presse imprimée et de 19,60 puis de 20 % à partir de 2014 pour la presse en ligne.

«*Distorsion de la concurrence*»? La concurrence libre et non faussée s'organise soigneusement du haut de l'Etat, puisque «*cette situation représente à la fois un handicap économique pour la presse payante en ligne et un frein à la migration des abonnés "papier" vers les offres numériques...*» (page 9)

Il s'agit donc, par la fiscalité, de «*favoriser (forcer?) la transition numérique*», puisque telle est l'option des rapporteurs. (page 10)

| TVA presse papier

Vérité de papier

Cette TVA-là ne doit pas bouger. A cela deux raisons, l'Europe et Presstalis :

«*Le taux super réduit n'est en effet pas prévu en droit communautaire et n'est toléré par la Commission européenne qu'en raison de son caractère historique*» (page 10). L'œil de l'Union européenne...

Il y aurait bien l'application de l'article 34 de la Constitution «*qui réserve à la loi le soin de fixer les règles "concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures", la partie législative du Code général des impôts devrait préciser les familles de presse*

assujetties aux différents taux». (page 11)

Mais voilà, «*distinguer presse information politique et générale (IPG) et presse non IPG – presse dite récréative – est devenu au fil des ans complexe*»... Et la complexité, nos rapporteurs n'aiment pas.

De plus, «*préserver la seule presse "non récréative"*»... soulèverait des difficultés de «*mise en œuvre pour établir une liste objective...*» (page 11)

Donc ? Ne toucher à rien, car modifier le taux de TVA pour la presse imprimée reviendrait à mettre en cause «*la restructuration engagée dans la filière de la distribution de la presse...*» (page 12).

Puisque la restructuration qui s'abat sur Presstalis requiert pour les rapporteurs une non-séparation des titres entre IPG et périodiques, leur prise de position vaut argument catégorique pour ne pas baisser la TVA de la presse IPG. CQFD.

Valoriser l'héritage et l'orientation libérale du décret Sarkozy vers le numérique

**Le décret Sarkozy
n° 2012-484 du 13 avril
2012, seul objet du rapport**

Ce décret, fruit des Etats généraux de la presse de 2008, a pour mission de supprimer des aides dévolues à la protection de l'information pour les transformer en subsides de trois ans distribués selon les normes libérales de management des entreprises. Les rapporteurs estiment que «*le fonds stratégique pour le développement de la presse, institué par le décret (...) doit devenir l'instrument*

central de la politique de l'Etat...» (page 13)

Cardoso, idéologue libéral recyclé

«*Les orientations proposées par le rapport Cardoso (inspirateur du décret, auteur du rapport "La gouvernance des aides publiques à la presse") gardent de ce point de vue toute leur pertinence (...) la seule mise à jour qui apparaît nécessaire vise à insister sur l'innovation*» numérique. (page 14)

Cogner sur l'offset, favoriser la mutualisation de l'imprimerie numérique

La doctrine d'emploi des crédits du fonds stratégique doit évoluer lorsqu'«*il est sollicité pour participer au financement de capacités d'impression supplémentaires.*»

«*Ainsi, le plafond des aides accordées aux projets d'investissements dans des rotatives offset qui sont présentés par un éditeur isolé doit connaître une diminution progressive...*»

«*A l'inverse, les projets mutualisés, surtout s'ils visent le développement de capacités d'impression numériques légères, réparties au plus près des lieux de diffusion et de distribution, justifient un soutien public croissant au titre de fonds stratégiques.*» (page 15)

Le bras armé du décret Sarkozy, le fonds stratégique, centraliserait six aides de plus

Les aides au pluralisme (12 M€) en faveur de titres à faible niveau de revenus publicitaires, les aides à la modernisation sociale (19,7 M€) allouées aux «départs anticipés», les aides à la modernisation de la distribution de la presse (1,9 M€), les aides au portage (37,6 M€) hors exonération de charges sociales patronales pour les porteurs de presse (16,9 M€), la réduction du tarif SNCF (4,5 M€), les aides à la modernisation de la diffusion (4 M€) passeraient sous la coupe du fonds stratégique. (pages 16 et 17)

La direction stratégique du fonds deviendrait un haut conseil pour le numérique au service des directions d'entreprises (pages 17 à 20)

Le comité d'orientation du fonds stratégique pour le développement de la presse doit se transformer, en plus de l'attribution des fonds, en «club des innovateurs» par l'introduction d'experts issus de l'économie et des entreprises.

Le comité doit centraliser ce qui ressortissait séparément aux aides à l'imprimé, aux aides au numérique et à l'élargissement du lectorat.

Puisque «les entreprises de presse sont aussi des entreprises comme les autres», la Direction générale des médias, de l'information et de la communication doit veiller à les informer des dispositifs crédit compétitivité impôt, crédit d'impôt innovation, statut entreprise innovante, OSEO, etc.

Le comité d'orientation incite à la diversification des entreprises de presse sur les plates-formes numériques payantes, le système de gestion des contenus, la monétique en ligne, les systèmes de gestion de la publicité.

Les entreprises de presse doivent accéder aux aides publiques généralistes à l'innovation.

Un rapport qui appuie la direction Presstalis sans que personne ne le lui demande

«Bien que la question n'entre pas dans le champ de sa mission, le groupe de travail» entend néanmoins apporter sa pierre à l'édifice anti-Presstalis (page 22). A part des

coups de chapeau convenus – soutien aux diffuseurs de presse, aide aux points de vente (4 M€), une larme sur «le bilan décevant» des aides au portage (mais où est passé l'argent?),

les rapporteurs recommandent de toucher aux rapports Presse-Poste sans savoir vraiment à quel saint se vouer. Ils appuient l'accord Schwartz Presse-Poste, recommandent les mesures de gel budgétaire sur le transport postal et la fin de la compensation du moratoire, et veulent normaliser (?) les relations Presse-Poste. Ils finissent, ô surprise, par l'affirmation: «Poursuivre les efforts de réduction des coûts». Une obsession...





Appliquer plus vite et mieux le décret Sarkozy du 13 avril 2012

Au fond, les rapporteurs ont-ils fait autre chose que de défendre et illustrer les beautés de ce décret? Ils en appuient la logique et insistent sur son application immédiate, sur trois points essentiels:

«Le décret du 13 avril 2012 créant le fonds stratégique prévoit la signature d'une convention d'une durée de trois ans, qui impose à l'entreprise de produire une note d'orientation précisant "le contexte économique, social et industriel" ainsi que "les objectifs poursuivis pour les projets susceptibles de bénéficier d'une aide au titre du fonds pour les trois années à venir".

La "convention cadre" est obligatoire... A ce jour, 16 conventions ont été conclues... 2 sont en cours de signature, et 7 en cours de préparation...» Alors? Faut se magner, concluent les rapporteurs, qui enjoignent l'administration de prendre les dispositions nécessaires pour ce faire. Fallait bien un rapport pour ça.

«Le groupe de travail insiste pour que l'exigence de transparence trouve une traduction complète en 2013... Une publication annuelle globalisée, toutes aides confondues, des soutiens dont bénéficie chaque titre de presse doit devenir une règle absolue.»

«Le groupe de travail considère que la systématisation de l'évaluation et du contrôle constitue un élément central dans le renforcement du pilotage des aides à la presse. La situation actuelle, caractérisée par une absence quasi totale de contrôles et de vérifications, ne saurait se prolonger plus longtemps.»

Et puis? C'est tout! Bons élèves de l'austérité européenne et donc de la réduction des dépenses publiques, les rapporteurs mettent fièrement en avant que *«la fin de la compensation du moratoire applicable au transport postal de la presse se traduirait... par une réduction de la contribution de l'Etat à hauteur de 30 M€»*. Fermez le ban.

Tout ça pour ça?

Conclusion

Les termes de ce rapport nourrissent la note du syndicat de la PQR, les propos et les actes du syndicat de la PQN. Il a la prétention d'unifier les directions des grands groupes de presse, aux mains des banquiers et des industriels, autour du dogme numérique, selon les directives d'un Etat stratège dont le pouvoir est tourné vers le service des directions d'entreprises en recherche de rentabilité.

Au passage, l'information et les personnels de l'information sont évacués au profit d'un discours prophétique hasardeux et calculeur, qui présente l'univers numérique comme le seul lieu d'investissements porteurs de retours juteux.

Bien plus, il fournit au gouvernement les justifications pour ne pas légiférer, pour ne pas passer par la loi. Pour une raison simple: les aides,

vues au travers du prisme libéral, doivent diminuer, et les questions de l'information, de sa promiscuité avec les grands groupes dominants, le soutien à la création éditoriale sont évacués. Reste la recherche frénétique de lieux d'investissements rentables. C'est au nom de cette rentabilité que le papier est condamné, sans évaluation réelle et sérieuse.

Voilà pourquoi une réponse s'impose.

J. G.





Chronique de la compétitivité heureuse

MOURIR POUR NOS CULOTTES ET NOS CHEMISES PAS CHERES...

Qu'ont-elles en commun, ces marques : Carrefour, El Corte Inglés (Espagne), Marks and Spencer, Benetton, Hennes et Mauritz (H & M, Suède), Kelvin Klein, C & A, Zara (Inditex, Espagne), Mango, Tommy Hilfiger, Tchibo (Allemagne), Primark, et plusieurs dizaines d'autres ? Elles vendent des culottes et des chemises. D'accord, mais encore ?

Trois ou quatre millions d'ouvrières et d'ouvriers les produisent pour elles en situation idéale pour les patrons. Cette classe ouvrière travaille au tarif le meilleur marché du monde. Moins chers que les Chinois, ces « nantis » payés à 150 ou 200 euros par mois. L'ouvrière du Bangladesh et son homologue masculin travaillent

pour 30 euros par mois, 10 à 12 heures par jour, 7 jours sur 7. En dessous, il n'y a pas. Ou alors l'esclavage, duquel ils sont proches. Mondialisation compétitive, quand tu nous tiens... Le bout de la chaîne de délocalisation conduit là, au Bangladesh. Mais la mort est au rendez-vous.

Le drame du 24 avril : 1 127 morts

Le 24 avril 2013, dans l'immeuble Rana Plaza, non loin de Dacca, 3000 ouvrières environ travaillaient comme à l'ordinaire, dans des conditions épouvantables. La marque Tex de Carrefour mobilisait ce jour-là nombre d'entre elles. C'est que Carrefour ne badine pas avec les délais... Mais voilà, l'immeuble

s'effondre. Trois semaines (trois !) après, les organisations non gouvernementales estimaient à 1 127 le nombre de morts, dans cet immeuble où de 3 000 à 3 500 ouvrières (selon les estimations) étaient présentes. Carrefour nia en bloc, dans un premier temps, toute relation commerciale avec cette usine.

Une révolte éclate, les ouvriers sont brutalement réprimés par la milice policière au service du patronat BGMEA (Association bangladaise des fabricants et exportateurs de textile), groupant les directions des 4 500 à 5 000 usines du pays. Dès le 17 mai, des centaines d'usines rouvrent après fermeture pour raison de sécurité et suite aux manifestations ouvrières. Les ouvriers avaient débrayé lundi 13 mai dans





80 % des usines de la zone industrielle d'Ashulia, près de Dacca, pour des hausses de salaires et la condamnation à mort du

propriétaire de l'immeuble Rana Plaza. En fait, depuis le 24 avril, les manifestations étaient quotidiennes.

Plus de 1 700 morts en huit ans. Le prix du T-shirt et des chemises.

L'atelier textile du monde

Goldman-Sachs et la meute des banques de taille mondiale avaient remarqué le Bangladesh et sa classe ouvrière, que le cabinet d'experts ès mondialisation McKinsey recommandait chaudement en 2011.

Après quinze ans de réduction du coût du travail dans la fabrication du vêtement, les marges s'effondraient en raison de la hausse des salaires en Chine. D'ailleurs, la Chine, quasi première puissance mondiale, s'intéresse à des industries à plus forte valeur ajoutée et à son marché intérieur. Comme les Européens et les Etatsuniens. Le Bangladesh apparaissait comme l'eldorado de relève. Un taux de pauvreté à 40 % de la population, un pays parmi les plus démunis de la planète, voilà

qui offre aux donneurs d'ordres de l'Union européenne et des USA de nouvelles perspectives. La Turquie est supplantée, et avec elle le Cambodge et le Vietnam. Même l'Afrique est plus chère, selon le Center for Global Development (in *The New York Times*). Peut-être la Birmanie...

Deux facteurs déterminants vont constituer le Bangladesh en atelier textile du monde : une main-d'œuvre à coût du travail négligeable, et des capacités de production considérables. De quoi supplanter les voisins, Inde, Pakistan, Indonésie. L'Union européenne et les USA passent des accords commerciaux avec Dacca, afin d'assurer aux firmes des frais d'importation des plus réduits. Bien sûr, les infrastructures et

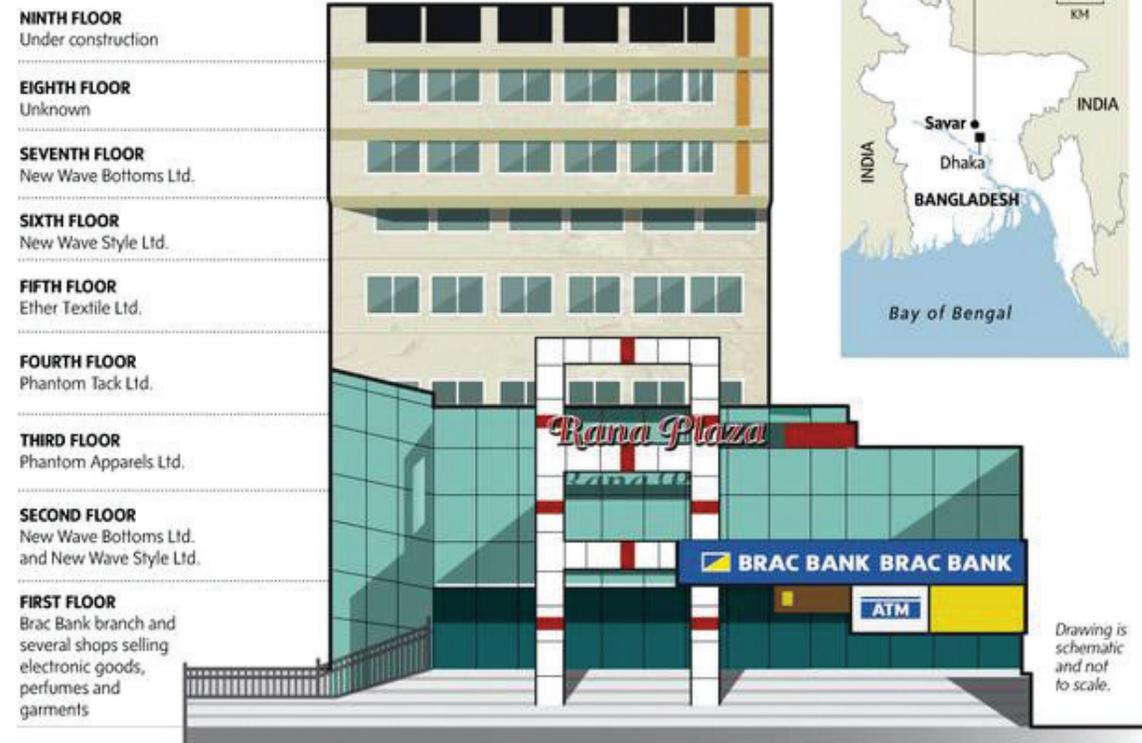
les immeubles sont en papier mâché, le droit du travail demeure à l'état de rêve, les installations électriques et sanitaires évanescentes. De plus, 13 % des enfants du Bangladesh de 7 à 14 ans y travaillent, selon l'UNICEF. Mais le management libéral a ses raisons que la raison humaine ignore.

La production textile était concentrée en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle, puis ce fut le tour des USA, les deux siècles suivants, notamment dans les ateliers du *Garment* de New York, où nombre de catastrophes du type Rana Plaza ont été enregistrées. Le Cambodge, le Vietnam, le Sri Lanka et l'Inde ont été un relais. Mais ces pays diversifient leurs activités et ont besoin d'une main-d'œuvre formée. Voilà pourquoi 85 % des exportations du Bangladesh concernent le textile.



The building

The Rana Plaza site was prepared by draining water from a pond and filling it with concrete foundations, according to local residents. It was originally planned to have six storeys, but other floors were added, even though no plans were filed with authorities. Bangladesh's Home Ministry said Thursday it suspects vibration from electrical generators on the top floor "is one of the reasons for the building collapse."



JOHN SOPINSKI, MICHAEL BRD AND STEPHANIE CHAMBERS/THE GLOBE AND MAIL ■ SOURCES: THE WALL STREET JOURNAL; DAILY TELEGRAPH; CAPITAL DEVELOPMENT AUTHORITY IN DHAKA; BANGLADESH UNIVERSITY OF ENGINEERING AND TECHNOLOGY; REUTERS; BNEWS24.COM

Une première: un accord syndical. Vers un réveil de la solidarité internationale ?

Les organisations syndicales internationales, IndustrieAll et UNI Global Union, ont établi un accord sur la sécurité incendie et bâtiments du Bangladesh, soumis à la signature des donneurs d'ordres internationaux jusqu'au 15 mai minuit. Cet accord institue « *un inspecteur chef* » indépendant des entreprises et des syndicats, chargé de « *concevoir et mettre en œuvre un programme d'inspection de la sécurité incendie qui soit crédible et efficace* ». Il prévoit en outre « *un ou plusieurs experts qualifiés* » chargés de « *mener à bien un examen complet et rigoureux des normes et règlements actuels dans le bâtiment pour les entreprises de prêt-à-porter* ».

Le suédois H&M, l'italien Benetton, les espagnols Inditex (Zara) et Mango, le groupe C&A, l'américain PVH (Tommy Hilfiger et Calvin Klein), l'allemand Tchibo.sq, les britanniques Tesco et Primark ont annoncé leur signature. Carrefour traîne les pieds mais déclare son intention de signer. L'autre français, Gap? La liste complète n'est pas encore publique.

Problème majeur : outre le fait que le Bangladesh n'est pas à proprement parler une démocratie sociale et parlementaire stable, le vide juridique entre le statut des maisons mères et les filiales. La maison mère dépend de la justice du pays où le groupe est basé, tandis que les filiales

relèvent de la justice du pays où elles sont implantées. Là où la justice est déficiente (serait-ce le cas au Bangladesh?), les usines ont carte blanche. A cet égard, Amnesty International milite pour l'inscription de la responsabilité des multinationales dans le droit français.

Reste l'opinion. Les misères que nous infligent la politique d'austérité, la décomposition du système social et les attaques patronales en France doivent-elles nous faire oublier encore longtemps la ligne de résistance que représente la solidarité internationale avec toutes les classes ouvrières, dont celle du Bangladesh? La mondialisation propage ses malheurs bien au-delà de l'Hexagone, c'est d'ailleurs sa fonction. Au Bangladesh, nos sœurs et nos frères ont besoin de nous.

J. G.



Le rendez-vous de la jeunesse

LES JEUNES, ENTRE ATTENTES ET DESILLUSIONS

La génération des 20-30 ans, la fameuse génération Y, celle qui s'est construite dans les années 80-90, a grandi à l'écart des grands conflits idéologiques du siècle dernier, épargnée par la guerre, libérée de la religion et de la cellule familiale traditionnelle.

Enfants de la mondialisation post-guerre froide, les Y n'ont jamais connu d'autre système que celui du capitalisme, présenté comme le seul modèle économique et sociétal viable sur le long terme et, avec

lui, ses valeurs individualistes et de réussite personnelle.

Dégagé des gros conflits, le futur n'en est pas moins anxiogène ; les crises financières à répétition, l'explosion de la bulle Internet, la crise des subprimes, le sauvetage généralisé des banques...

Aujourd'hui, les jeunes se battent pour conserver les mêmes droits que la génération précédente car ils ont compris très vite qu'ils vivraient moins bien que leurs parents.

Stages, CDD, intérim, chômage... cette génération est née dans un monde du travail en crise. En essayant de trouver un emploi, elle a appris le sens des mots « flexibilité », « temps partiel », « poids de la dette », « incertitude des retraites », « précarité »...

Le marché du travail est vécu depuis l'école comme un monde difficile d'accès, où même les longues études ne garantissent plus l'accès à l'emploi...

Quelle place pour le militantisme dans cette société-là ?

Le militantisme d'aujourd'hui est à l'image du monde du travail, ponctuel et plus ciblé et sans aucun doute beaucoup moins lié aux programmes politiques présentés par les dirigeants.

A la question de savoir si les générations d'aujourd'hui sont

plus ou moins militantes, plus ou moins engagées, activistes ou révolutionnaires que celles qui les ont précédées, on ne peut répondre de façon simple car les jeunes d'aujourd'hui expérimentent l'engagement dans un contexte politique totalement différent de celui de la jeunesse précédente.

Tout d'abord, la classe politique et les partis dans leur ensemble, font l'objet d'un rejet massif. Les jeunes ne sont pas dépolitisés ou « apolitiques » ou, comme on l'entend souvent, ne se sont pas « désintéressés », mais ils appréhendent le fait politique différemment.

En effet, par certains aspects, le militantisme s'est mélangé dans une conception de l'engagement plus vaste et moins cloisonnée. Les jeunes sont faiblement représentés, il est vrai, dans le militantisme traditionnel



mais cela n'a-t-il pas toujours été le cas? Les jeunes de Mai 68 étaient-ils tous encartés?

Ne sont-ce pas plus certains événements ou certaines situations politiques qui ramènent des jeunes dans les rangs des organisations?

On constate ainsi qu'à la suite de l'accession de Jean-Marie Le Pen, candidat du Front national, au second tour de l'élection présidentielle en 2002, beaucoup de jeunes ont essayé de se tourner vers les partis politiques dans le but clairement affiché de défendre l'idée de la démocratie et ses valeurs fondamentales.

Mais peu de jeunes sont restés encartés, ne trouvant au sein de ces structures ni réponse à leurs attentes ni véritable place.

Dans le même temps, sur la scène de la mobilisation collective, on ne peut pas dire que les jeunes ne sont pas présents.

Leurs mobilisations se font généralement en premier lieu au nom de la défense d'un certain nombre de valeurs souvent humanistes et universalistes, soulignant par là leur attachement à la notion de démocratie. Nombreux sont les mouvements réclamant le droit et le respect des différences ou des valeurs telles que l'égalité, comme l'ont montré récemment les marches en faveur du mariage pour tous ou les mouvements anti-Front national en 2002, les manifestations contre la guerre en Iraq en 2003, les mobilisations contre le CPE en 2006.

Au-delà de ces manifestations dites «classiques», de nouvelles formes de mobilisation s'élaborent. Celles-ci s'appuient sur des actions devant déboucher sur des avancées mesurables immédiatement: «Génération précaire», au-delà de demander un travail pour tous, revendique un statut du stagiaire et la reconnaissance des études et des compétences de chacun, les «Enfants de don Quichotte», réclament un logement pour tous, avec ou sans papiers, étudiant ou retraité, «Sauvons les riches» vise à

instaurer un revenu maximal autorisé, de l'ordre de 30 fois le revenu médian. On pourrait aussi parler des mouvements transnationaux, à l'image des «Anonymous» qui se battent pour sauvegarder la liberté d'expression.

Ces collectifs ou initiatives peuvent avoir une durée de vie très courte. Mais s'installer dans la durée n'est pas leur but. Bien souvent, seul le fait de faire un effet et mobiliser l'opinion, au travers de démonstrations pouvant être relayées par les médias, compte, à l'image des Indignados espagnols ou encore du mouvement plus controversé des Femen.

Alors que le militant d'hier s'engageait le plus souvent pour des idéologies précises et définies et à partir d'un horizon d'attente nettement plus éloigné, aujourd'hui, l'action politique concerne des enjeux ciblés et a un devoir de résultats immédiats.

Enfin, l'activisme d'aujourd'hui, à l'image des Printemps arabes, passe par les réseaux Web qui offrent une possibilité de réaction, de mobilisation en temps réel.

Les réseaux sociaux sont clairement une des formes du nouveau militantisme, le moindre événement aujourd'hui s'organise sur Facebook, la moindre actualité est commentée

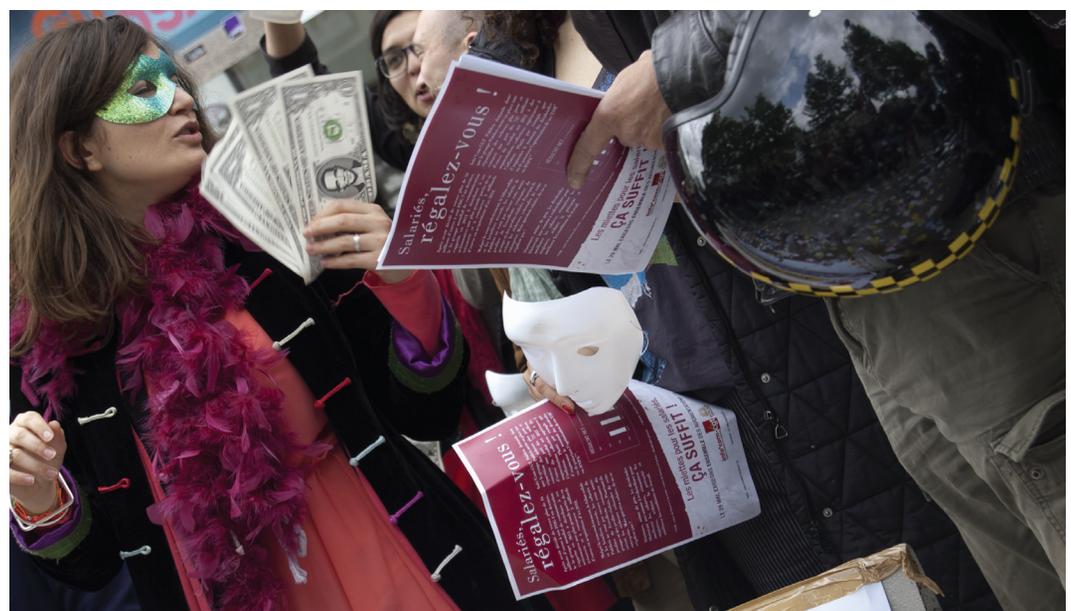
sur Twitter. Et les politiques l'ont bien compris, eux qui investissent de plus en plus la Toile. Dès lors, le vote devient un outil comme les autres de l'exercice démocratique.

Il serait de fait compliqué et inutile de mesurer l'engagement seulement au nombre de votes dans les urnes ou à l'encartage politique.

Par ces nouvelles formes de protestation, l'engagement politique des jeunes et leur activisme sont donc réels. Loin d'être indifférents, inertes, individualistes, ils se sentent concernés par de nombreux problèmes touchant au fonctionnement et à l'organisation mêmes de la société.

D'avantage sensibles à des logiques de projets, les jeunes ne semblent pas désenchantés mais ont besoin de pouvoir éprouver rapidement le résultat de leurs actions. Loin d'être repliés sur eux-mêmes, ils ne se donnent a contrario pas nécessairement comme mission de changer la société de bout en bout et ne semblent plus croire en la possibilité d'une transformation à court terme et radicale de la société. A nous d'être imaginatifs, et de créer les nouveaux espaces d'élaboration revendicatifs de demain. La CGT se doit d'être le lieu de rencontre de toutes les générations.

Elsa Conseil





Questions de représentativité

LES ENJEUX POUR LA CGT

Droit des salariés exercé par les syndicats, la négociation collective a pour vocation de rétablir une certaine égalité entre l'employeur et les salariés et compenser en partie l'inégalité du lien de subordination.

Depuis la loi du 21 mars 1884 posant le principe de la liberté syndicale, reprise dans le Préambule de la Constitution de 1946, le mouvement syndical ne cesse de se battre pour sa reconnaissance, voire son existence, contre les attaques du patronat.

Avec la loi du 24 juin 1936, les syndicats représentatifs deviennent, avec les organisations patronales, les bâtisseurs des conventions collectives étendues, matrices des garanties collectives et de l'édifice conventionnels français.

Le patronat, n'ayant cessé de combattre notre syndicalisme, a réussi à imposer, par le biais de l'allégeance politique de l'époque, la présomption irréfutable de la représentativité de quatre confédérations en 1948 puis cinq en 1966. Le but inavoué a été d'affaiblir la puissance de la CGT en lui donnant, dans le cadre des négociations, le même poids que les autres organisations syndicales minoritaires.

Les règles de négociation mises en place depuis des décennies ont abouti

à dénaturer la négociation collective: toujours plus de dérogations, la signature de syndicats minoritaires engageant la totalité des salariés...

Ce système a conduit à l'institutionnalisation des organisations syndicales à tous les niveaux, créant le fossé entre l'expression des salariés via le vote aux élections professionnelles et leur capacité de négociation et au « décrochage » social des organisations syndicales.

Mettre fin à ce système mortel pour le syndicalisme a été le combat de la CGT et la CFDT depuis la fin des années 1960.

La loi du 20 août 2008 portant réforme de la démocratie sociale devrait participer à rendre la négociation collective dans les mains des salariés et à rompre avec ce système délégataire et institutionnel, c'est du moins la volonté des signataires syndicaux.

La loi place la démocratie dans le processus de négociation à tous les niveaux. Cette démocratie repose sur la consultation des salariés. Il leur revient désormais de désigner, par leur vote, les organisations syndicales qui les représenteront à la table des négociations et de leur donner une certaine capacité de signature.

Après de multiples péripéties, enfin nous arrivons à la première mesure

de la représentativité des organisations syndicales, au niveau interprofessionnel et des branches, assise sur le vote des salariés et répondant à sept critères cumulatifs.

Si imparfaite soit-elle, la mesure de la représentativité va fondamentalement modifier de nombreux aspects de la négociation collective et les fonctionnements syndicaux.

Elle doit servir de tremplin pour aller encore plus loin dans l'émergence de ce que l'on appelle maintenant la démocratie sociale.

Nul besoin de rappeler que cette notion de démocratie sociale est particulièrement malmenée actuellement, quand dans le même temps l'oligarchie financière et patronale européenne, avec la complicité des commissaires bruxellois, nie l'existence même des démocraties parlementaires.

C'est, donc, un long combat inachevé du mouvement syndical, et en particulier de la CGT, pour la reconnaissance du fait syndical à l'entreprise qui se trouve posé par cette mesure de la représentativité syndicale.

L'attitude de la CGPME et du MEDEF, lors de la préparation de la loi de 2008, voulant limiter la représentativité syndicale aux seules entreprises de plus de



50 salariés puis ensuite aux plus de 10 est illustrative du combat à mener. L'absence totale d'IRP pour les 4,5 millions de salariés des TPE est une des victoires patronales dans cette loi.

Autre victoire patronale d'ampleur, les accords dérogatoires à la hiérarchie des normes (Code du travail et conventions collectives) sans limite et sans la signature d'une seule organisation syndicale quelle que soit sa représentativité.

Il s'agit là de l'aboutissement d'un mouvement de fond relatif à la conception de la négociation collective portée par la CFDT et le patronat et qui prendra forme par la loi Auroux de 1982 donnant la primauté à la négociation d'entreprise sur la négociation collective de branche en instituant la notion d'accords dérogatoires.

Le paroxysme de cette dynamique se retrouve dans la signature de l'ANI du 13 janvier 2013 sur la flexibilité totale du travail et notamment du licenciement. La volonté de ces

deux protagonistes est d'arriver à un système de « cogestion » à la française échappant au « corset » social législatif et s'extirpant des accords conventionnels de branche.

Nous réussissons à arracher tout de même une avancée sociale qui peut être majeure : la reconnaissance de la notion de communauté de travail (salariés d'entreprises différentes travaillant sur un même site et pour un même objet). C'est la possibilité pour des salariés de la sous-traitance d'élire leurs représentants et d'être en partie représentés dans les entreprises donneuses d'ordres, qui sont leurs vrais patrons.

Depuis la promulgation de la loi sur la représentativité, le combat âpre que mènent nos adversaires de classe s'intensifie à mesure que leur crainte augmente de voir apparaître une CGT toute-puissante et trop représentative.

A cet égard, le quotidien des militantes et militants syndicaux, qui n'a jamais été un long fleuve tranquille, devient bien souvent un

enfer : contestation quasi systématique des désignations de délégués syndicaux ou de représentants de sections syndicales, discriminations et entraves, pressions et harcèlements en tout genre.

Les politiques patronales de fragmentation du salariat, de destruction des grandes concentrations productives industrielles sur le territoire national pour les exporter dans les pays à faible dimension sociale participent pleinement à affaiblir la capacité de représentation des organisations syndicales.

Des pans entiers du salariat, plusieurs millions de salariés, sont éloignés du syndicalisme et des possibilités d'être représentés par les organisations syndicales : les salariés des TPE, les salariés à statut précaire (CDD, intérim, TAD, freelance, contrats de mission...), les privés d'emploi. La dérégulation sociale à l'œuvre depuis maintenant trois décennies tend à faire de ces salariés « oubliés » la majorité du salariat.

Une analyse des résultats de la première mesure de la représentativité syndicale

Cette première mesure fait suite au cycle électoral des représentants des salariés, opéré dans les entreprises du 1^{er} janvier 2009 au 21 décembre 2012, auquel il faut ajouter les élections de la fin d'année 2012 pour les salariés des TPE et chambres agricoles de ce début d'année.

Nous l'avons écrit, dès la publication des résultats par le ministère : cette mesure est sujette à caution dans sa consolidation. Sur les 17,6 millions de salariés du privé (données INSEE et DARES), 12,7 ont été recensés pour cette mesure de la représentativité. La différence ne s'explique qu'en partie, en effet 2,3 millions de

salariés seraient dans des entreprises ayant des PV de carence (pas de présence syndicale), il en reste encore 2,6 millions sur le carreau, soit 15 % du salariat. De plus, notons que 8 % des PV ne sont pas conformes, donc pas

pris en compte pour les résultats, cela représente pas moins de 700 000 salariés.

Cela fait beaucoup d'inconnues dans l'équation de la mesure de la représentativité syndicale, tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau des branches.

Sous réserve de toutes les vérifications et précautions nous constatons un score serré avec la

	TPE ⁽¹⁾	Agriculture ⁽²⁾	MARS ⁽³⁾	TOTAL
Inscrits	4 614 653	316 004	7 824 660	12 755 317
Votants	478 866	50 945	4 926 716	5 456 527
Exprimés	465 796	48 477	4 550 647	5 064 920
Taux participation	10,38%	16,12%	62,96%	42,78%

(1) Elections TPE de décembre 2012.

(2) Elections des salariés agricoles aux chambres d'agriculture de janvier 2013.

(3) Abréviation de Mesure de l'Audience et de la Représentativité des Syndicats, MARS est le nom donné au dispositif collectant les résultats des élections dans les entreprises de plus de 10 salariés.

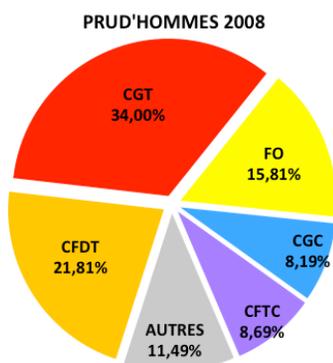
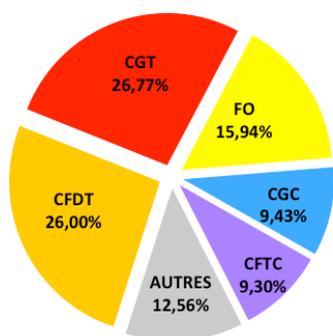
CFDT: 38 816 voix nous séparent. Aux élections TPE nous avons pris une avance de 47 334 voix. Autrement dit, dans les entreprises de plus de 10, la CFDT serait devant nous! En termes de listes syndicales présentées, la CFDT a un taux de présence supérieur au nôtre (estimation 70 % pour la CFDT contre 67,5 % pour nous), notamment dans les deuxième et troisième collèges. La CFDT gagne des points par

rapport aux scrutins précédents, notamment prud'homoux ou elle progresse de près de 300 000 voix alors que nous nous en perdons près de 200 000.

Les taux de participation sont faibles en moyenne et notamment dans les TPE. Le vote pour des sigles et les difficultés multiples rencontrés pour cette élection expliquent cette faible participation.

Les voix réalisées dans les DOM par les confédérations, avec lesquelles nous avons des accords de continuité de représentation, n'ont pas été agrégés à notre résultat. Nous estimons à 0,5 % ce que représentent ces voix. Elles sont pour l'instant affectées dans «autres listes».

Avec ces confédérations, nous exigeons l'agrégation de ces votes.



INSCRITS	12 755 317	
VOTANTS	5 456 527	42,78 %
EXPRIMÉS	5 064 920	
CGT	1 355 927	26,77 %
CFDT	1 317 111	26 %
FO	807 434	15,94 %
CGC	477 459	9,34 %
CFTC	470 824	9,3 %
AUTRES	636 161	12,56 %

INSCRITS	18 661 393	
VOTANTS	4 758 823	
EXPRIMÉS	4 619 786	
CGT	1 570 696	34 %
CFDT	1 007 756	21,81 %
FO	730 604	15,81 %
CGC	378 478	8,19 %
CFTC	401 460	8,69 %
AUTRES	530 792	11,49 %

Nous entrons donc dans le second cycle prévu par la loi, appelé «période transitoire».

Durant cette période qui va du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, toute organisation étant qualifiée au niveau national inter-professionnel (+ de 8 %) se voit reconnue représentative dans toutes les branches et cela quel que soit son résultat.

Ainsi, aussi surprenant que cela puisse paraître, les cinq confédérations qui bénéficiaient auparavant de la représentativité irréfragable demeurent

les seules organisations à avoir dépassé le seuil de 8 %. La résurrection de la CFTC laisse pantois plus d'un expert en relations sociales.

A la fin de cette période transitoire, toute organisation sous la barre des 8 % dans une branche n'est plus représentative, même si elle l'est au niveau national inter-professionnel. Un défi majeur à relever pour la CGT.

Et la Filpac dans tout ça ?

Les syndicats de notre fédération réalisent un score, dans les

branches que nous couvrons, supérieur à la moyenne de la CGT (43,26 %). Tous les résultats sont disponibles sur le site fédéral.

Le taux de participation y est supérieur de plus de 10 points à la moyenne nationale (54,64 % au lieu de 42,78 %).

Nous sommes la première organisation syndicale dans la très grande majorité des branches, à l'exception de l'édition, de la sérigraphie, de la distribution du papier, de la presse hebdomadaire régionale.



Nos scores les plus élevés se font dans nos secteurs historiques (PQN, PQR, papier production-transformation, labeur) dans lesquels nous dépassons la barre de 50 % des suffrages. C'est rassurant mais cela nous impose aussi de nouvelles responsabilités, notamment celle de l'utilisation de cette confiance que nous ont donnée les salariés.

Si les patrons ont bien compris qu'ils ne pourront plus signer d'accords de branche avec les syndicats minoritaires, avons-nous bien assimilé de notre côté que ce rapport de forces favorable nous oblige à un nouveau dynamisme revendicatif ?

Dans le secteur de la presse, les syndicats catégoriels de journalistes mènent une lutte acharnée pour faire machine arrière concernant leur représentativité.

En effet, ces derniers ayant obtenu une mesure de leur représentativité très catégorielle, ils le sont mais dans la seule Convention collective des journalistes et se retrouvent sans représentativité dans les branches des différents médias (presse et audiovisuel).

Connaissant leur capacité de lobbying et le penchant des éditeurs et des pouvoirs publics à affaiblir le poids de notre organisation syndicale, nous nous rappelons hebdomadairement au bon souvenir de la Direction générale du travail pour que le calcul de la représentativité reste celui prévu par la loi et validé par le Haut-Conseil du dialogue social.

Malgré ces résultats globaux favorables, nous demeurons

sceptiques sur la qualité de leur consolidation comme pour le reste de la CGT. Le nombre de PV non pris en compte par les services de l'État, malgré nos multiples relances, nous interpelle. D'autant qu'il s'agit d'entreprises où notre audience est souvent très élevée.

Les délais impartis pour contester cette première mesure ajoutée à la quantité très importante de données à traiter laissent peu de place et de temps à l'action et à la vérification avant les dates limites imposées.

Les arrêtés ministériels statuant sur la représentativité syndicale par branche paraissent courant juin. Ils sont susceptibles d'être contestés et des tentatives de remise en cause de notre représentativité ne sont pas à exclure.

Redonner la négociation collective aux salariés

Reconnue comme un droit des travailleurs selon la formule du législateur de 1971, celle-ci est inscrite comme un droit fondamental, dans le droit communautaire et international, comme un élément de protection des droits et des intérêts des travailleurs. Nous sommes loin de l'idée de négociation de gestion telle qu'on nous l'instille au quotidien et que certaines organisations syndicales comme la CFDT la pratiquent lorsqu'elles signent des accords de type flexibilité du travail et rupture conventionnelle.

L'occasion avec cette réforme de la représentativité et de la négociation collective nous est donnée :

- d'une part, de rompre avec la tendance lourde où ce sont les directions qui prennent l'initiative de la négociation,

de leur déroulement et de leur conclusion ;

- d'autre part, de mettre en œuvre une démarche revendicative offensive basée sur la consultation systématique des salariés dans le but de leur mobilisation et ainsi d'imposer une inversion durable du rapport des forces actuel.

En pratiquant de la sorte, notre organisation permet aux salariés de retrouver toute l'utilité de leur outil syndical, un vrai sens aux élections professionnelles et la possession à nouveau du sens qu'ils veulent donner à la négociation collective.

Dès lors, les négociations annuelles ne sont plus synonymes de rituel obligé, cantonnées à la charité du « maître des lieux », mais, à nouveau, un moment de confrontations fortes sur des intérêts opposés. Au-delà de ces

rendez-vous prévus par la loi, cette démarche revendicative ouvre le champ des possibles des négociations à partir des revendications exprimées par le collectif de travail (politiques d'emploi et d'investissement, arrêt de la précarité, rémunération de la sous-traitance, répartition de la valeur ajoutée...).

L'audace change de camp ! Sûr que les salariés, dans leur ensemble, seront plus attirés par ce type de syndicalisme que par celui du renoncement et de la cogestion libérale. Notre représentativité ne peut que s'en trouver renforcée.

La tâche immense qui est devant nous sera certainement l'objet des débats de notre prochain comité général. Y apporter des réponses, des pistes de travail, des axes de progression sont autant de gages pour qu'à l'avenir la représentativité de notre syndicalisme soit plus en adéquation avec notre volonté de représentation de l'ensemble du monde du travail.

Pascal Lefèbvre





Ralliement au camp du patronat

CFDT, CFTC ET CFE-CGC QUITTENT LE « CAMP REFORMISTE »

Séisme majeur dans le paysage syndical. « *Réinventer la croissance* », tel est le titre du volumineux texte paru à quelques jours de la Conférence sociale. Flagrant délit du piège organisé pour les 20 et 21 juin, il scelle l'alliance historique des

signataires, le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CFDT, la CFTC et la CGC. Ayant accouché du catastrophique ANI flexi-sécurité transposé en loi, l'alliance se propose de collaborer en permanence pour établir à elle seule les normes sociales. Leurs délibérations nourriraient

les décisions des gouvernements. Ce bloc de syndicats n'a rien de « réformiste », malgré le mot des commentateurs superficiels. C'est une rupture dans le syndicalisme. Un premier décryptage, loin d'être exhaustif (172 pages!). Il en extrait la logique... patronale.

*Evacuer la crise,
les contradictions du système
économique et... le salariat.
Que ça...*

Admettre la mondialisation telle qu'elle est, c'est-à-dire la concurrence de tous les salariés contre tous les autres (page 17)

« La France évolue dans un monde où les échelles de temps et d'espace ont changé... Des continents entiers sont

entrés dans la mondialisation... Pour nos entreprises, le champ de la compétition mondiale s'élargit désormais aussi aux talents et aux compétences. »

Un contrat social? Non un contrat de confiance à l'égard des patrons (page 18)

« La succession de périodes de difficultés économiques a engendré une crise de confiance des Français vis-à-vis des élites, qui met en cause aussi les entreprises et leurs dirigeants. Inventer un nouveau contrat social est désormais nécessaire. »

La dépression économique? Juste à traiter par les bonnes offres! (page 18)

« Depuis les années 60-70, les modes de vie des Français ont fortement évolué. » Dans ces modes de vie, « le travail des femmes, le développement



des familles recomposées ou monoparentales, la hausse de l'éducation, l'entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, les nouvelles formes de pauvreté ont créé des besoins sociétaux inédits». Pourquoi ces besoins ne sont-ils pas satisfaits? «Faute de réponse adaptée en termes d'offres»!

La révolution numérique ? Un problème de rythme pour une adaptation aux marchés potentiels (pages 19-20)

«Le numérique peut occasionner une concurrence renforcée et de nouvelles exigences de la clientèle liées à la modification des modes de consommation. Plus généralement, l'accélération des mutations technologiques entraîne une obsolescence plus rapide des produits, des processus de production, des savoirs, qui contraint à son tour l'entreprise à s'adapter plus vite.»

Admettre cette accélération pour capter les marchés, quel que soit le prix social à payer (page 20)

«Réussir la révolution numérique est particulièrement vital pour toutes les entreprises et particulièrement les TPE/PME car celle-ci offre des opportunités de marchés considérables pour celles qui sauront les saisir.»

Evacuer le T de travail, le S de salariés pour établir le couple «entreprises/ménages» (page 21)

«Ce que les entreprises comme les ménages recherchent, ce sont de plus en plus des solutions combinant produits et services...»

Donc? «Une véritable gouvernance économique européenne à l'intérieur de la zone euro» (page 21)

Alors, quelles clés pour le renouveau de la croissance? Supporter son patron, pratiquer une politique de l'offre en passant sous silence la moindre revendication sociale (page 23):

«Encourager le dynamisme entrepreneurial», «restaurer globalement

la compétitivité du territoire et des entreprises», «développer la production sur le territoire en construisant une offre plus compétitive, capable de gagner des parts de marché...», «mobiliser pleinement les compétences des personnes.»

Une question de marges (page 23)? «La relance de l'investissement et de l'emploi dépend en large partie de la restauration des marges dans les entreprises, en particulier dans les TPE/PME.» La compétitivité d'aujourd'hui fera les profits de demain et les emplois d'après-demain (air connu). Il suffit des faire les bonnes offres.

Une relance très sélective: sept secteurs parmi les heureux élus (page 25). Les autres...

«Sept grands domaines ont ainsi été identifiés:

- les nouvelles technologies;
- l'économie verte;
- l'énergie;
- la mobilité (les transports, les infrastructures et la logistique);
- les activités liées au patrimoine et aux savoir-faire français;
- les besoins nouveaux liés à l'allongement de la vie;
- la demande de solutions de santé.»

Pour parvenir à l'objectif annoncé pour ces sept secteurs, deux nécessités globales (page 26):

«Cette double exigence suppose de faire évoluer rapidement la culture économique des Français...» Bigre...





« Une voie consiste à instituer un véritable dialogue économique entre tous les acteurs, entre tous les partenaires sociaux d'abord, entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ensuite, mais aussi entre les partenaires économiques eux-mêmes... » (sic)

Exemple pratique de l'intérêt de l'alliance pour le patronat? Les nouvelles technologies

La révolution numérique prend soudain une dimension beaucoup moins épique. Il s'agit d'utiliser l'alliance MEDEF-CFDT pour faire passer la technologie comme la raison impérative du management patronal (page 29):

« Pour être porteuse de croissance, l'innovation doit être considérée au-delà de sa seule dimension scientifique et technologique. Elle concerne tout autant le management, les conditions de travail; le développement du capital humain (sic), les relations entre partenaires économiques, et peut-être plus encore l'imagination de nouveaux marchés et de nouveaux produits et services. »

« L'engagement résolu dans le numérique » ... « implique une adaptation

du management de l'entreprise: mode de production, politique des ressources humaines, mode de fonctionnement. La dématérialisation numérique favorise un travail plus collaboratif entre équipes ou établissements d'une même entreprise. Elle constitue toutefois une évolution de la communauté de travail, qui doit

être prise en compte dans le cadre du dialogue social. »

Enrobée dans le prétexte du numérique, la disparition programmée des anciens collectifs solidaires de travail composés de salariés à statut. L'heure est la mobilité et à la flexibilité, car c'est la « condition de la survie et du développement de l'entreprise... » Tout ce qui revendique et résiste socialement sera considéré, conjointement par les signataires, comme des facteurs mortels pour l'entreprise.

Faisons le point avant d'aller plus loin: la crise financière et le pouvoir des banques, la question de la dette et de l'austérité, la dépression économique de l'industrie n'existent pas. Pas plus que le chômage et la précarité. Encore moins la chute du pouvoir d'achat. Il ne s'agirait que d'adapter l'offre des entrepreneurs aux marchés potentiels. Une bonne dose de volontarisme patronal et un ralliement de toutes et tous à la culture « entrepreneuriale » et l'affaire est jouée. A l'expresse condition de substituer aux salariés et aux patrons, ces mots de l'ancienne culture sociale, les « entreprises » et les « consommateurs », désignant les nouveaux partenaires de base de l'alliance de sommet, patronat-syndicats signataires de cette nouvelle alliance.

Point d'orgue de la nouvelle alliance: faire du vieillissement et de la santé un marché, à la condition non dite de substituer l'offre privée à la protection sociale

La politique dite de l'offre exprime tout son caractère nocif dans le domaine de la santé et du vieillissement (page 117):

« Du point de vue économique, le vieillissement de la population tend à être perçu uniquement comme un

facteur de déséquilibre des régimes de protection sociale, en particulier de retraite. Mais l'allongement de la vie constitue tout autant un vecteur de croissance et d'emploi en France, en raison à la fois des nouveaux comportements de consommation et des nouveaux besoins des seniors. »

Les fonds d'investissement qui monopolisent les maisons de retraite privées appellent ça l'or gris. Il s'agit de faire des vieux solvables un marché à qui l'offre va proposer des produits de consommation en lieu et place des solutions sociales (pages 118-119):

« En même temps, une nouvelle physionomie des ménages se dessine, avec une part de croissance de ménages constitués d'une seule personne pour des raisons sociologiques (plus de célibataires, plus de familles monoparentales) et démographiques (vieillesse de la population). Cette évolution de la société française se traduira par l'expression de besoins nouveaux



en termes de consommation et de condition de vie.»

« On peut tabler sur un maintien spontané du dynamisme de la consommation des quinquagénaires actuels : allongement de la durée de la vie, recul de l'âge des ruptures affectant le comportement économique et social (cessation d'activité, veuvage, dépendance). Ce que l'on sait de leurs consommations et habitudes laisse entrevoir des comportements autres que ceux des retraités actuels, et permet d'anticiper le développement de plusieurs secteurs.»

Parmi lesquels, « les dépenses de santé ». « Déformation de la pyramide des âges, mais aussi génération qui a appris à mieux se soigner, avec une part non négligeable de consommations médicales qui sera peu ou pas remboursée.»

Peut-on être plus cynique ? Les mêmes œuvrent à l'éradication de la protection sociale et de

la retraite solidaire pour en faire un marché et le domaine de l'offre privée ! Le tout dans un contexte de chute du pouvoir d'achat où seuls les vieux solvables pourront consommer ces offres !

Le marché de la santé, voilà le relais de croissance (page 127) !

« Les attentes sociétales sont également de plus en plus fortes, en termes de sécurité sanitaire et d'éthique notamment. Dans les décennies qui viennent, la demande de solutions de santé connaîtra une croissance plus rapide que celle de l'ensemble de l'économie aux niveaux européen et mondial comme en France... La réponse à la nécessité d'améliorer

la prévention ou l'observance des patients et d'assurer une prise en charge globale des malades passe par une offre de solutions de santé intégrées. C'est dire l'enjeu pour le développement de l'activité et de l'emploi en France, qu'il s'agisse des produits de santé, des technologies de support aux soins et des services à la personne associés.»

Voilà l'alliance patronat-syndicat adhérente aux « paniers de soins » et autres « parcours médicaux » proposés par l'assurance privée. Leur force coalisée permettrait de faire sauter le verrou de la Sécurité sociale pour transférer les fonds vers le marché.

Faisons le point avant de conclure : juste avant l'ainsi nommée « Conférence sociale », l'alliance syndicats-patronat annonce bien plus qu'une réforme structurelle de la protection sociale. Il s'agit de la récupération par le marché d'un budget annuel supérieur à celui de la France. On comprend bien que les fadaïses sur la retraite par points ou ce genre de faux-semblant volent en éclats devant l'intention proclamée par les signataires de l'alliance.

Du partenariat social à la collaboration durable pour gouverner ensemble

L'alliance fonctionnerait comme une gigantesque coalition de « préventeurs » (page 143) :

« En France, les acteurs économiques et sociaux et politiques se rencontrent en général lorsqu'il est trop tard et qu'ils sont impuissants à agir : plan social, fermeture d'une usine. Les organisations signataires estiment qu'il est urgent de mettre un terme définitif à cette logique de réaction (à chaud, trop tard) pour leur substituer des logiques d'anticipation et d'accompagnement.»

Plus que des préventeurs, des collaborateurs. C'est bien clair pour l'alliance : loin de donner un quelconque pouvoir aux

organisations représentatives du personnel, elle ne peut fonctionner qu'en excluant les revendications, besoins et propositions du salariat. Pourquoi pas, à partir de cet accord de base, entreprendre une collaboration qui couvre d'un manteau syndical le pouvoir « entrepreneurial » ? (page 146) :

« Les organisations signataires souhaitent que les partenaires sociaux deviennent aussi de véritables "partenaires économiques" afin que leur avis soit systématiquement pris en compte en amont de toute décision de politique économique.»

En France comme en Europe, les organisations signataires

proposent de transformer les conférences sociales en lieux permanents où se décide le droit par contrat, en lieu et place de la loi, le tout centré vers les PME / TPE. Le résultat des délibérations des membres de l'alliance serait proposé aux pouvoirs publics, dont le rôle se bornerait à l'entériner. En somme, la pratique de l'ANI flexi-sécurité érigé en principe social français. Décidé par quelle procédure démocratique ? Après quel débat ?

Le tout pour enrober la politique patronale du label : « Il n'y a pas d'autre alternative, collaborons.»

Mille contradictions, invraisemblances et balivernes émaillent ce texte. Il faudra y revenir. L'heure était à se livrer à un premier décryptage, urgent avant la Conférence sociale... et l'été.

J. G.

Le Groupe Audiens

Notre rôle, notre mission

Acteur de l'économie sociale et solidaire, Audiens est le partenaire professionnel privilégié du monde de la culture, de la communication et des médias.

A ce titre, Audiens est désigné en retraite complémentaire et/ou en prévoyance sur de nombreux secteurs d'activité de la presse, du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma.

Quels sont nos métiers ?

La retraite complémentaire

Audiens met son savoir-faire en matière de gestion de la retraite complémentaire au service des secteurs de la culture et de la communication dont les salariés ont souvent des parcours spécifiques.

L'assurance de personnes

Audiens Prévoyance et La Mutuelle Audiens de la presse, du spectacle et de la communication proposent, en matière de prévoyance et de santé, des garanties sur-mesure, collectives et individuelles, pour leurs publics.

Le médical

Audiens dispose d'un centre de santé au cœur de Paris. Doté d'un pôle d'expertises médicales complet de 100 professionnels de santé, d'un centre dentaire, d'un magasin d'optique et d'acoustique et d'une pharmacie, le centre de santé est aussi l'outil opérationnel permettant de mettre en oeuvre la politique de prévention du groupe.

L'accompagnement solidaire et social, la prévention

Aider et accompagner ceux qui en ont besoin faceaux accidents de la vie ou en situation de rupture, et développer des actions de prévention dédiées aux professionnels et aux seniors constituent les missions de notre action sociale. Ainsi, Audiens propose aux professionnels de la presse et du livre un bilan de santé visant à prévenir les pathologies liées à la pratique de leur métier. Il est réalisé au Centre de santé Audiens.

Les services aux professions

Audiens prend en charge, pour le compte de la profession, la gestion d'un nombre croissant de services : gestion des demandes de cartes de critique presse et cinéma, études et statistiques pour les professions... Le développement constant de ces spécificités renforce notre dimension de véritable groupe de services.

CONTACT

0 800 022 023

(appel gratuit depuis un poste fixe)

INTERNET

Téléchargez la notice d'information complète dans l'espace dédié **"pigiste", rubrique "ma prévoyance"** du site **www.audiens.org**

Une protection sociale adaptée aux professionnels de la presse et du livre

Pour les pigistes

Depuis 1988, tout journaliste rémunéré à la pige bénéficie, par l'intermédiaire de ses employeurs, d'une couverture prévoyance en cas de décès, d'arrêt de travail ou d'invalidité. Les pigistes peuvent également souscrire à titre individuel à la Garantie Santé Pigistes, une garantie adaptée aux besoins spécifiques liés à leur activité, pour eux et leur famille, dans le cadre d'un budget maîtrisé.

Risques couverts et garanties offertes

<ul style="list-style-type: none"> • congé légal de maternité • incapacité temporaire de travail (arrêt de travail) 	Versement d'indemnités journalières
<ul style="list-style-type: none"> • invalidité permanent, totale ou partielle • incapacité permanente 	Versement d'une rente mensuelle
<ul style="list-style-type: none"> • décès toutes causes • décès accidentel • invalidité permanente totale • invalidité permanente totale imputable à un accident 	Versement d'un capital

La protection sociale professionnelle **est une création continue**